



## Complément Indemnitaire Annuel (CIA) 2023

CATEGORIE	MONTANT MOYEN	
	SERVICES DECONCENTRES HORS ILE-DE-FRANCE	SERVICES CENTRAUX ET SERVICES DECONCENTRES ILE-DE-FRANCE
A	CAIOM/CST : 1 180 €	CAIOM/CST : 1 250 €
	Attaché principal/Ingénieur principal des services techniques : 1 060 €	Attaché principal/ Ingénieur principal des services techniques : 1 130 €
	Attaché/Ingénieur : 880 €	Attaché/ingénieur : 910 €
B	SACE/CCE : 690 €	SACE/CCE : 740 €
	SACS/CCS : 640 €	SACS/CCS : 690 €
	SACN/CCN : 590 €	SACN/CCN : 640 €
C	AAP1/ATP1 : 520 €	AAP1/ATP1 : 590 €
	AAP2/ATP2 : 520 €	AAP2/ATP2 : 590 €
	AA/ATIOM : 520 €	AA/ATIOM : 590 €
CORPS	MONTANT MAXIMUM	
	SERVICES DECONCENTRES HORS ILE-DE-FRANCE	SERVICES CENTRAUX ET SERVICES DECONCENTRES ILE-DE-FRANCE
Corps des attachés	Groupe 1 : 1 860 €	
	Groupe 2 : 1 660 €	
	Groupe 3 : 1 560 €	
	Groupe 4 : 1 460 €	
Corps des ingénieurs ST	Groupe 1 : 1 860 €	
	Groupe 2 : 1 660 €	
	Groupe 3 : 1 460 €	
Corps des secrétaires administratifs	Groupe 1 : 1 360 €	
	Groupe 2 : 1 310 €	
	Groupe 3 : 1 240 €	
Corps des contrôleurs ST	Groupe 1 : 1 360 €	
	Groupe 2 : 1 310 €	
	Groupe 3 : 1 240 €	
Corps des adjoints administratifs	Groupe 1 : 1 240 €	
	Groupe 2 : 1 200 €	
Corps des adjoints techniques	Groupe 1 : 1 240 €	
	Groupe 2 : 1 200 €	

*Rappel :*

Le versement du CIA est facultatif et n'a pas vocation à être reconduit automatiquement d'une année sur l'autre.

L'attribution du CIA est liée à l'atteinte des objectifs déterminés dans l'entretien professionnel.

Plusieurs autres éléments pourront être appréciés par le chef de service, tels :

- La valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail, sa connaissance du domaine d'intervention, sa capacité à s'adapter aux exigences du poste et à coopérer avec des partenaires internes et externes, son implication dans les projets du service ou encore sa participation active à la réalisation des missions rattachées à l'environnement professionnel.

Les montants maximums sont destinés à prendre en compte des situations tout à fait particulières et ont un caractère exceptionnel.

Les montants moyens servent de valeurs de référence mais peuvent être modulés.

Les valeurs sont déterminées pour un temps plein, elles sont proratisées en fonction de la quotité de temps travaillé.

L'attribution du CIA doit respecter le protocole sur l'égalité H/F et une attention particulière doit être portée aux agents féminins en congé de maternité.

*Dans le cadre de l'instruction du 27 décembre 2018 sur "l'attractivité des services étrangers" en préfecture, le montant moyen théorique du CIA des agents de guichet et d'encadrement sera majoré de 100 € pour les catégories A, 80 € pour les B et 70 € pour les C.*

*Pour les personnels des services techniques, un CIA collectif peut venir en complément du CIA individuel et être versé à certains agents d'une direction ou d'un service dans la limite de 250 euros par agent lorsqu'ils ont participé à la réalisation d'un projet collectif porté par le service ou fait l'objet de fortes sollicitations d'équipe et de sujétions collectives.*